



majorité départementale
Côte-d'Or 2021

2015-2021

Nos engagements
POUR LA CÔTE-D'OR

Forts d'un bilan positif, nous vous présentons notre projet à l'horizon 2021 pour une Côte-d'Or dynamique et solidaire

| 15 engagements pour la Côte-d'Or

2015 - 2021 : un programme responsable et volontariste

Depuis 2008, les conseillers généraux de la majorité départementale consacrent leur énergie à **préserver la qualité de vie et le lien social** dans l'ensemble de nos quartiers et de nos communes, **sur 100 % du territoire départemental**.

Aujourd'hui, une page se tourne, celle du Conseil Général, qui deviendra au lendemain des élections des 22 et 29 mars 2015, le Conseil Départemental.

Un changement de terminologie qui ne remet pas, pour autant, en question les orientations qui sont les nôtres et qui guident notre action depuis 7 ans.

Un contexte difficile

Ce qui change, en revanche, ce sont les conditions dans lesquelles la nouvelle équipe départementale exercera ses responsabilités.

Depuis plus de 2 ans, la crise économique frappe durement notre département. **Le nombre de chômeurs a augmenté de plus de 20 %** et touche désormais plus de 40 000 personnes (catégories A, B et C) en Côte-d'Or.

Cette situation n'est pas sans conséquences sur les finances du Département qui a perdu, depuis 2012, près de **15 millions d'euros de ressources**, notamment au titre des droits de mutations basés sur l'activité immobilière.

Parallèlement, le Gouvernement a décidé de diminuer de manière drastique les dotations accordées au Département pour assumer ses missions. Depuis 2014, nous avons ainsi perdu près de **15 millions d'euros supplémentaires**. Une perte de moyens qui devrait continuer chaque année jusqu'en 2017.

Enfin, il nous faut également faire face à des **charges nouvelles décidées par l'Etat sans aucune concertation** : hausse du RSA de + 10 %, impact de la réforme des rythmes scolaires sur le coût du transport scolaire, hausse de la TVA sur les transports collectifs...

0 % d'augmentation des impôts

Malgré ce contexte tendu de mutation et de fortes contraintes budgétaires, il est hors de question pour les candidats de la majorité départementale de solliciter les Côte-d'Oriens par le biais de l'impôt.

Le **taux de foncier bâti** du département se situant désormais dans la moyenne des départements bourguignons, il n'en bougera pas !

Cette situation ne peut et ne doit pas être, cependant, un prétexte à l'inaction ou à la remise en cause des politiques départementales. Il importe au contraire d'être responsable, en prenant les mesures nécessaires pour dégager des marges de manœuvre, et volontaristes, pour continuer à innover et à investir dans nos territoires.

Faire mieux, autrement... et moins cher !

De gros efforts ont déjà été entrepris depuis 2008 **pour diminuer les charges à caractère général** (achats divers, énergie, combustibles, fournitures, entretien...) du Département d'environ - **22 %**. Ces efforts seront amplifiés grâce à la politique d'évaluation systématique mise en place dans les services départementaux.

Une politique de **mutualisation des moyens** sera également mise en œuvre, dans le prolongement de la réorganisation des services opérée en 2013.

L'innovation est au cœur de notre engagement car c'est le vecteur de la modernisation de l'action publique. Elle est l'une des solutions permettant de mieux répondre aux attentes des citoyens et de faire face aux défis qu'appelle la réduction des dépenses publiques.

Certaines priorités devront ainsi être réorientées, notamment dans le domaine social, afin d'accompagner les personnes qui en ont vraiment besoin. **La lutte contre la fraude sera aussi poursuivie avec détermination.**

Des priorités claires et réaffirmées

La **préservation du pouvoir d'achat des familles** restera notre grande priorité, que ce soit avec le prix du repas dans les cantines scolaires, la tarification à 1,50 € sur le réseau TRANSCO, les bourses aux collégiens et aux lycéens...

L'aménagement du territoire, avec les aménagements routiers, le soutien aux commerces de proximité et aux PME, ou encore **l'aide aux communes**, sera aussi garanti. Car il en va de la qualité de vie de tous les Côte-d'Oriens sur 100 % du territoire départemental.

C'est forts de ces résolutions que nous prenons les engagements qui suivent pour la mandature à venir :

Economie : créer les conditions du développement et de l'emploi

Pour que l'activité économique et touristique se développe à la ville comme à la campagne, le Département va continuer à agir sur divers fronts.

1. Soutenir l'activité et l'emploi

À travers toutes ses politiques de soutien au territoire (aides aux communes, collèges, voirie, habitat...) et les financements qu'elles induisent, le Département est naturellement **un des premiers acteurs de la vie économique** en Côte-d'Or. Aucun territoire ne peut vivre sans entreprises en bonne santé, c'est la raison pour laquelle nous nous engageons à :

- Continuer à favoriser **l'accès des PME locales aux marchés publics**.
- Maintenir un niveau élevé d'investissement.
- Poursuivre les aides aux artisans et commerçants de proximité.
- Appuyer la **création de zones d'activités** structurant le territoire.
- Faire de la Côte-d'Or un laboratoire de la « silver économie » (l'économie liée à l'offre de biens et services aux seniors : logement, équipement, loisirs, services à la personne...).

2. Le Très Haut Débit (THD) pour tous

Aujourd'hui, de nombreux Côte-d'Oriens peuvent accéder à l'Internet haut débit via l'une des 3 solutions : ADSL, Wifi ou satellite. Toutefois, quelle que soit la solution, des disparités de réception subsistent, comme partout ailleurs : débit plus ou moins élevé et qualité diverse, selon l'éloignement du répartiteur ou la qualité des lignes. Au travers d'un **plan numérique ambitieux**, mis en œuvre par le Département, nous nous engageons à :

- Permettre à chaque Côte-d'Orien d'accéder à une connexion en THD :
 - **Hors agglomération**, dans chaque commune, par la montée en débit ou l'arrivée de la FTTH (fibre à la maison).
 - **En agglomération** (Dijon et Beaune), en s'assurant que les engagements pris par Orange, seul opérateur habilité à intervenir, seront bien respectés.
- Offrir aux entreprises et à tous les établissements publics du territoire un déploiement prioritaire.

3. La Côte-d'Or, destination touristique d'exception

La constante progression du tourisme en Côte-d'Or ne doit rien au hasard. La mise en valeur du patrimoine (naturel et historique) s'accompagne d'une forte politique de promotion et d'investissements tant publics, que privés. Pour continuer à faire de la Côte-d'Or une destination touristique à part entière, nous nous engageons à :

- Accompagner **les grands projets touristiques structurants** du département (Parc National des forêts de Champagne et de Bourgogne, Climats de Bourgogne, MuséoParc Alésia...).
- Favoriser la mise en réseau des sites touristiques majeurs du département.
- Créer un **Pass Côte-d'Or** pour favoriser les séjours longs.
- Faire de la Côte-d'Or une destination verte majeure en Europe (sports nature, tourisme vert...) et accessible à tous (handicap, famille...).

4. Une agriculture durable pour une alimentation saine

L'agriculture et la viticulture sont des piliers de l'économie départementale. Avec l'agroalimentaire, ils sont essentiels à l'aménagement du territoire et à l'économie de la Côte-d'Or. Dans la poursuite de l'accord-cadre voté entre le Département et la Chambre d'Agriculture, nous nous engageons à :

- Soutenir la **diversification des productions** et favoriser les **circuits de proximité** (*Made in Côte-d'Or*), notamment dans le cadre de la restauration collective (collèges et maisons de retraite).
- Favoriser les débouchés par un soutien renforcé à la création de coopératives pour la promotion et la distribution des produits.
- Faciliter la **reprise des exploitations** des agriculteurs partant à la retraite afin de maintenir et de préserver notre patrimoine agricole.

Préserver notre qualité de vie

Logement, vie associative et culturelle, aménagement des espaces communaux et intercommunaux... le Département contribue à la qualité de vie sur 100 % de la Côte-d'Or.

5. Aménager le territoire aux côtés des communes

Premier aménageur du territoire aux côtés des communes et de leurs groupements, le Département ne cesse de s'engager pour les aider à réaliser des équipements publics et à offrir ainsi une meilleure qualité de vie à leurs habitants. Sans lui, de nombreux projets n'auraient jamais pu voir le jour en Côte-d'Or. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à :

- Continuer à accompagner la **réalisation des projets locaux**.
- Garantir un soutien financier aux projets des communes.
- Initier **un nouveau mode de partenariat** aux côtés des intercommunalités.
- Travailler avec les Pays à un aménagement concerté du territoire.

6. Le logement pour tous, une priorité

Trouver un logement adapté relève parfois du parcours du combattant. Apporter des solutions de logement nécessite donc de développer une offre de **logements abordables** et davantage **économiques en énergie**. C'est pourquoi, nous nous engageons à :

- Soutenir les bailleurs sociaux dans leurs actions.
- Favoriser **l'accession à la propriété**.
- Accompagner la réhabilitation énergétique du parc locatif.
- Favoriser **l'adaptabilité du logement à l'autonomie** des personnes âgées et handicapées.
- Renforcer la lutte contre le logement indigne.

7. Soutenir une vie associative de proximité

La Côte-d'Or compte plus de **18 000 associations**, ce qui la classe dans le top 6 des départements les plus dynamiques en matière de création d'association. Particulièrement riche et diversifié, le secteur associatif occupe une place cruciale. Ce sont également plus de **90 000 bénévoles** qui mettent leur temps et leur énergie au service des autres. Pour soutenir ce tissu essentiel au « vivre ensemble », nous nous engageons à :

- Développer **la solidarité de proximité** en nous appuyant sur les associations de quartier.
- Renforcer le soutien aux bénévoles, autour de la formation, de la protection juridique et de la valorisation.
- Privilégier des **contrats d'objectifs pluriannuels** afin de soutenir les projets dans la durée et d'en évaluer le résultat.
- Accompagner une vie associative dynamique sur l'ensemble du territoire.

8. La culture et le sport pour tous

L'épanouissement de toutes les générations est un enjeu mobilisateur pour notre Département. Il repose sur une **dynamique culturelle, sportive et de loisirs** à la fois ambitieuse et fédératrice. Le sport comme la culture sont une source essentielle d'épanouissement personnel et d'enrichissement collectif. C'est la raison pour laquelle, nous nous engageons à :

- Créer un appel à projet « *Ouvrez votre club !* » pour permettre le financement d'initiatives favorisant l'accueil des publics éloignés de la pratique sportive.
- Soutenir des **événements côte-d'oriens** ayant des retombées économiques et touristiques pour l'ensemble des territoires.
- Encourager le développement des sports de nature (cyclotourisme, escalade, VTT...).
- Créer une **carte supporter** « Pass'Sport Côte-d'Or ».

Un accompagnement responsable en direction des personnes qui en ont vraiment besoin

A tous les moments de nos vies, petite enfance, adolescence, maternité, 3ème âge, lors d'épreuves personnelles, de difficultés de logement, de situations familiales compliquées, ou de handicap, nous sommes tous susceptibles d'avoir besoin d'une aide pour trouver des solutions.

9. Un soutien aux parents de la naissance à l'adolescence

Devenir parents, être parents, ce n'est pas toujours si simple. C'est pourquoi **le Département accompagne et soutient les familles** dans des domaines extrêmement variés (accueil des jeunes enfants, protection maternelle et infantile, adoption, prévention et protection de l'enfance en danger, soutien à l'adolescence...). Pour répondre aux attentes, nous nous engageons à :

- Renforcer l'accueil collectif :

- en accompagnant les projets locaux de création de places d'accueil supplémentaires en tenant compte de la variété des territoires mais aussi des besoins des parents (horaires décalés, accueil court ou à temps partiel, handicap, familles monoparentales...),
- en favorisant la création de crèches d'entreprises et de micro-crèches.

- Soutenir l'accueil individuel :

- par l'implantation de nouveaux Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et la formation des professionnels,
- et un meilleur accès aux places disponibles : création d'un site Internet dédié à la recherche de son assistant(e) maternel(le).

- **Offrir un accueil, une écoute et des réponses aux adolescents et à leurs parents**, en lien avec la Maison des Adolescents (l'Adosphère) sur l'ensemble du département, sur des sujets aussi variés que l'orientation, le mal-être, la violence, les addictions, la sexualité...

10. Accompagner les choix de vie des personnes âgées

Département le plus jeune de Bourgogne, la Côte-d'Or est aussi confronté à l'enjeu du vieillissement. Un vieillissement qui doit être une chance, lorsqu'il n'est pas synonyme de dépendance. Pour continuer à proposer aux personnes âgées et à leurs aidants les solutions les plus diversifiées, en fonction des besoins de chaque personne, nous nous engageons à :

- Continuer de faire évoluer nos EHPAD pour répondre à l'évolution des besoins.
- Poursuivre le **travail de simplification des procédures administratives** (ex : Allocation Personnalisée d'Autonomie).
- Favoriser le **maintien à domicile** des personnes âgées : aides au logement adapté, soutien aux aidants, développement de la domotique...
- Soutenir les **services de télésanté** : télémédecine, alarmes, surveillance à domicile....
- Améliorer l'information sur la disponibilité des places d'accueil sur le territoire.
- **Lutter contre l'isolement et la solitude** des personnes âgées (visite à domicile, accompagnement des sorties...).
- Contribuer au développement de la colocation intergénérationnelle.

11. Améliorer le quotidien des personnes handicapées

Au-delà de ses compétences obligatoires définies par la loi, le Département de la Côte-d'Or veille à offrir aux personnes en situation de handicap toutes **les conditions d'une vie la plus autonome possible**, sur l'ensemble du territoire départemental. Pour garantir cette politique dans la durée, nous nous engageons à :

- Soutenir les actions en direction des aidants (ex : formation).
- Accompagner **la création de places en structures adaptées**, en lien avec l'Agence Régionale de Santé.
- Préserver la politique de **transport des élèves handicapés**.
- Travailler sur la prise en charge et l'accompagnement des adultes handicapés vieillissants.

12. Une politique d'insertion au service de l'emploi

C'est le Département qui coordonne les actions d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). De nombreux outils de politiques d'insertion sont prévus à cet effet, qu'il convient de renforcer, tout en menant **une politique de « tolérance zéro »** envers les fraudeurs qui fragilisent le système dans son ensemble. Pour y remédier, nous proposons un **contrat d'engagement réciproque** en :

- signant un **pacte de réussite** avec les bénéficiaires,
- s'engageant avec les collectivités et les acteurs locaux dans un **pacte territorial local**,
- continuant à **rationaliser les dispositifs existants** afin de rendre plus lisibles les interventions de l'ensemble des acteurs.

Pour les - de 25 ans, développer un service civique utile à tous

Le service civique permet de remplir un double objectif : offrir aux jeunes une première expérience professionnelle à valoriser et transmettre le goût de l'engagement au service des autres.

La conjugaison du dispositif national, qui reste encore à définir, avec le projet du Département permettra à des jeunes de 18 à 25 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général - culture, action humanitaire, éducation, environnement, santé, solidarité, sport - en lien direct avec les services et les directions de la collectivité départementale.

Garantir les services de proximité

75 % des agents du Département travaillent directement sur le territoire, que ce soit dans les accueils solidarité et famille, les centres routiers ou encore les collèges. Il importe de préserver cette présence territoriale au plus près des habitants pour un service de proximité renforcé. C'est la garantie d'une qualité de service au meilleur niveau pour l'ensemble du territoire.

13. Mieux se déplacer en Côte-d'Or

La mobilité est une préoccupation constante de tous les Côte-d'Oriens et des acteurs économiques. La politique de déplacement menée depuis 2008 par le Département vise à répondre à leurs attentes sur le plan pratique et financier, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Dans la continuité de celle-ci, nous nous engageons à :

- Garantir et promouvoir le développement des **modes de transports collectifs** à des tarifs accessibles à tous, à l'exemple du ticket Transco à 1,50 €.
- Préserver la **gratuité des transports scolaires**.
- Encourager le développement du covoiturage.
- Renforcer la complémentarité des modes de transports (TER, cars...).
- Améliorer **l'accessibilité des transports aux personnes en situation de handicap**.
- Poursuivre les opérations de grands équipements routiers engagées (contournement de Beaune, déviation de Mirebeau-sur-Bèze, Lino à 2x2 voies).

14. Favoriser la réussite de tous les collégiens

Afin d'assurer un avenir à sa jeunesse, le Département a fait le choix de développer une **politique éducative ambitieuse et volontariste**, dépassant le cadre strict de l'école. Elle vise ainsi à considérer l'élève dans son environnement global, à lui permettre d'acquérir des connaissances, mais aussi des valeurs, des attitudes lui donnant les moyens de réussir sa scolarité, sa vie d'adulte et de futur citoyen. C'est pour cela que nous nous engageons à :

- Poursuivre les efforts de **modernisation des collèges** (sécurité, équipement, accessibilité...) dans une logique de développement durable.
- Continuer à développer la **généralisation des usages du numérique**.
- Donner aux élèves les meilleures chances de réussite scolaire (classes relais pour les élèves en grande difficulté, accueil des élèves en situation de handicap...).
- **Soutenir les actions d'orientations** menées en partenariat avec des professionnels (coulisses du bâtiment, forum des métiers...) ou à l'initiative des collèges.
- Agir pour la **prévention de la violence scolaire** afin de garantir un contexte propice à la réussite scolaire.
- Généraliser la formation aux gestes de premier secours pour tous les collégiens.

15. L'e-administration au service du citoyen

Depuis 2008, le Département a lancé un **vaste chantier de dématérialisation des documents, des échanges et des procédures**. Il a créé également, pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, des e-services - c'est-à-dire des services accessibles au travers des moyens de communication numérique - notamment l'Internet. Demain, nous nous engageons à continuer à utiliser ces outils pour :

- Réduire les **délais de traitement et de réponse**.
- Permettre à chaque citoyen de suivre l'instruction de son dossier.
- Améliorer **l'accès aux informations relatives à son territoire** (Open Data).
- Renforcer **la dématérialisation interne et externe**.
- Equiper l'ensemble des cars du réseau TRANSCO en borne wifi.